

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

EXEMPLAIRE ORIGINAL	CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 125/2023/68663/C01:1	RÉF. 125/2023/68663/C01:2
DATE DU CONTRÔLE	06/06/2023	AGENT VISITEUR
ADRESSE DU CONTRÔLE	Chemin des 3 arbres 90 - 6120 Ham-sur-Heure	AGR. DEP-048/A/11 12/10/2024 <input checked="" type="checkbox"/>



COORDONNÉES DE L'EXPLOITANT DE LA CITERNE

Propriétaire non communiqué
 #TVA
 Adresse Chemin des 3 arbres 90 - 6120 Ham-sur-Heure

SITUATION DU RÉSERVOIR ET DE SES ACCESSOIRES

Plan d'implantation Non
 Situation du réservoir Dans la cave
 Localisation du dépotage A gauche maison

RÉSERVOIR

Autorisation d'exploitation	Oui	Date d'émission, échéance & numéro	/
Capacité autorisée et/ou réelle (litres)	3000	Année d'installation	Inconnu
Origine du réservoir et n° de fabrication	Inconnu	Certificat d'étanchéité antérieur	Non
Dimensions du réservoir	Largeur 100x hauteur 100x longueur 300	Hauteur de produit (cm)	91
Commentaire relatif à la déclaration de classe 3	Soumis le : 07/06/2023 ref 615452-559278		
Type de réservoir	Parallélépipédique - Aérien - Simple paroi - Métallique		

CONTRÔLE

Système de chauffage	Chaudière	Fonctionnement du système de chauffage	Fonctionne
Type de raccordement au système de chauffage	Bi-tube	Contrôle des tuyauteries visibles du réservoir au système de chauffage	Conforme
Soutirage	Par le haut - Conforme	Conduite de remplissage	Conforme
Conduite de ventilation	Conforme	Système anti-débordement	sifflet 95% - test OK - hauteur de la tige OK
Système de mesure de niveau	présent - conforme	Hauteur d'eau dans le réservoir (cm)	0 cm
Autres raccords	Conforme	Trou d'homme	Pas de plateau trou d'homme
Contrôle visuel de l'étanchéité	Etanche	Pollution en dehors du réservoir	Non
Encuvement	pas présent	Système de détection de fuite	NON

AUTRE(S) REMARQUE(S)
 L'absence de pollution visible est confirmée sous toute réserve de la présence éventuelle d'une pollution non visible le jour du contrôle.

Conclusion : Le réservoir est étanche et peut rester en service. Une prochaine visite doit avoir lieu avant le 06/06/2026

Une plaquette verte a été fixée et scellée sur la conduite de remplissage du réservoir le jour même du contrôle.

Le réservoir a fait l'objet d'un contrôle conformément aux prescriptions de :

- 30 novembre 2000 - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Titre III du règlement général pour la protection du travail en ce qui concerne les contrôles des dépôts de liquides inflammables et l'implantation et l'exploitation des stations - service (M.B. 17.01.2001)
- 8 mai 2003 - Arrêté ministériel dérogeant aux dispositions de l'article 590 du titre III du RGPT portant sur le contrôle d'étanchéité des dépôts de liquides inflammables en insérant une nouvelle technique de contrôle: le test en dépression (M.B. 19.03.2004)
- 17 juillet 2003 - Arrêté du Gouvernement wallon déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service
- 24 juillet 2008 - Arrêté du Gouvernement wallon du modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations - service.

Fait à : Ham-sur-Heure

Signature du technicien

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

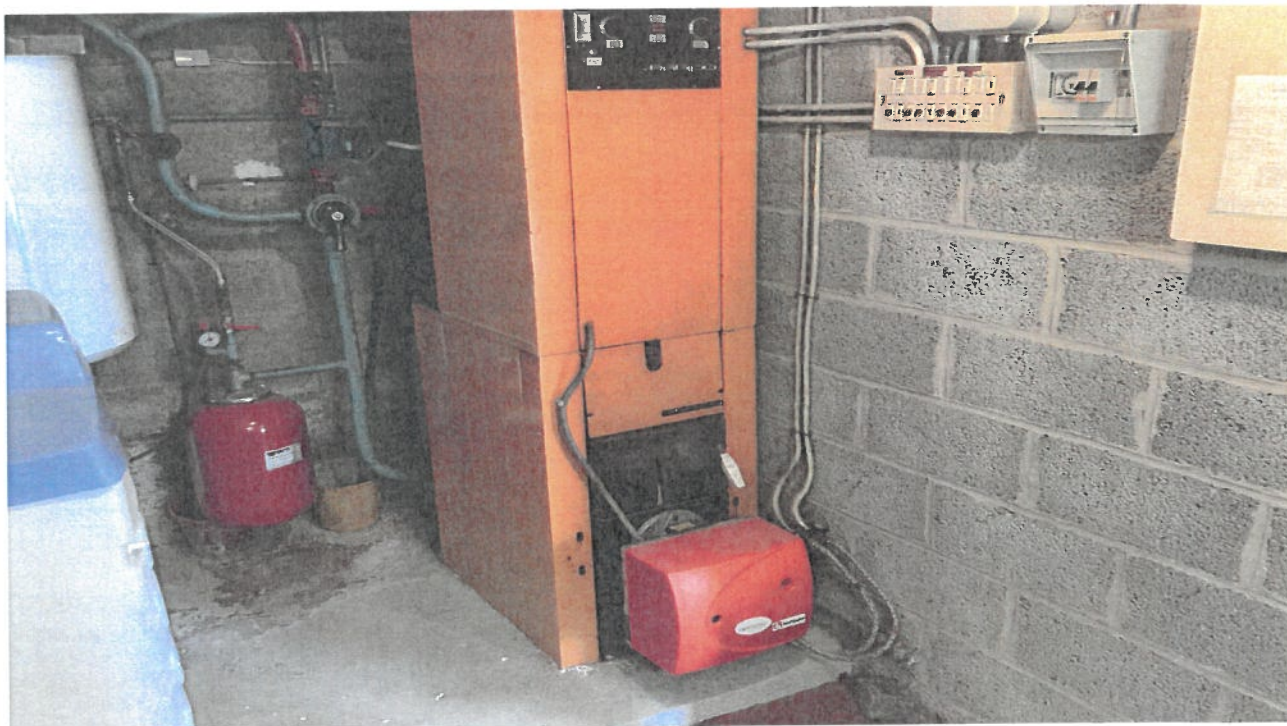
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 125/2023/68663/C01:1

RÉF. 125/2023/68663/C01:2

ANNEXES

Systeme de chauffage



Autorisation d'exploitation

11:37 Mercredi 6 juillet

Declaration classe 3

4G 61%

Permis d'environnement

Si vous remplissez ce formulaire en version papier, veuillez le renvoyer complété à la commune concernée. Si vous avez rempli et envoyé ce formulaire de manière électronique, il est inutile de renvoyer la version papier à la commune.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le Département des Permis et Autorisations par mail : rgpe.declarations.dpa.dgarn@apw.walonie.be

À l'attention de la commune de :
 Chemin D'Oulre Heurs, 20
 6120 Ham-sur-Heure-Nalinnes

Permis d'environnement
Déclaration des établissements de classe 3

Objet
 Formulaire pour la déclaration d'un établissement de classe 3 visé par le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Public
 Toute personne physique ou morale exploitant un établissement repris en classe 3 dans la liste de l'arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 arrêtant la liste des projets soumis à étude d'incidences et des installations et activités classées.

Réglementation
 Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.
 Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement.

Cadre réservé à la commune

Commune où est déposée la déclaration

Référence de la déclaration à la commune

Date de l'accusé de réception de la déclaration

Date de recevabilité de la déclaration

Remis le : 07/06/2023 09:46 - 615452-559278
 de : Birepont (brindini@gmail.com)
 à : Serv. Reception.RGPE.DPA.Deca (rgpe.declarations.dpa.dgarn@apw.walonie.be).

CONTRÔLE D'ÉTANCHÉITÉ ET DE CONFORMITÉ D'UN RÉSERVOIR À MAZOUT

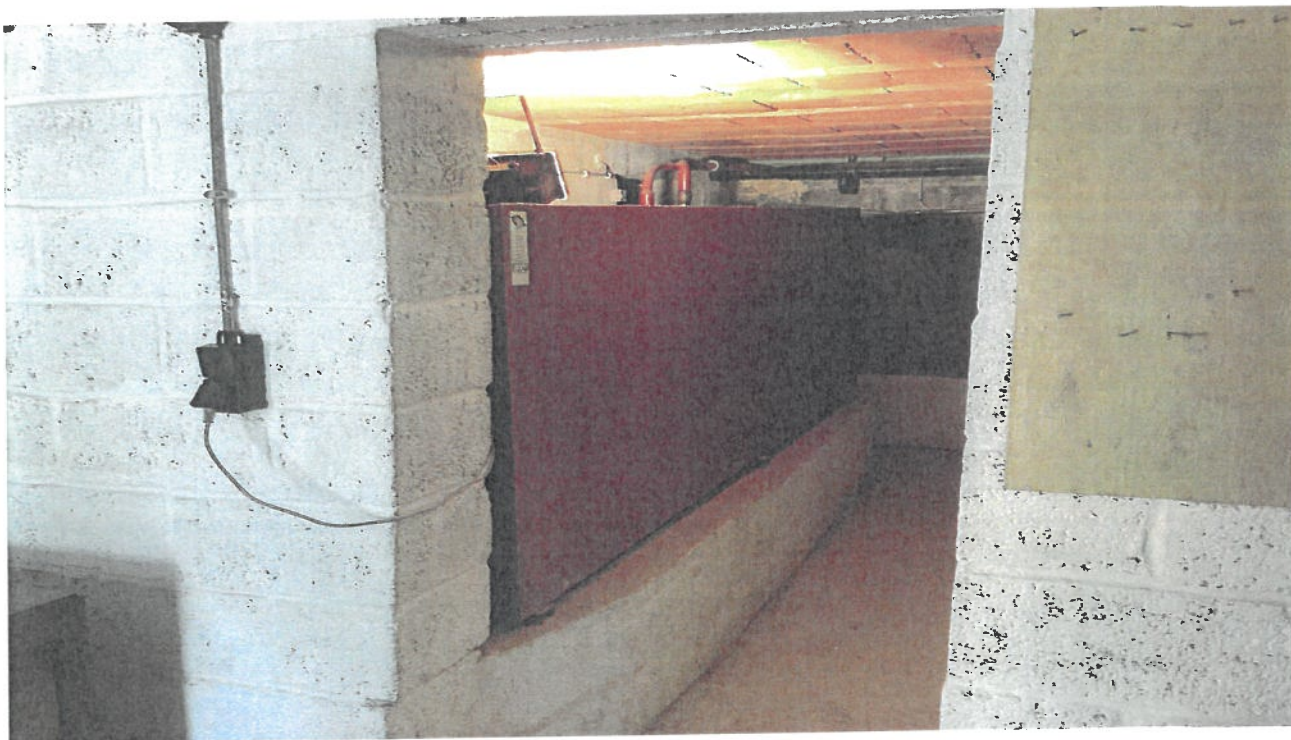
EXEMPLAIRE ORIGINAL

CE RAPPORT ANNULE ET REMPLACE LE RAPPORT 125/2023/68663/C01:1

RÉF. 125/2023/68663/C01:2

> ANNEXES

Chambre de visite et accessoires



Autre

